

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DICOM 26 Convention de co-production de l'exposition « Être beau » avec Tikehau Capital, square de la Tour St Jacques.

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation de la convention de co-production de l'exposition « Être beau » avec Tikehau Capital ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques GALVANI, au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention de co-production de l'exposition « Être beau » avec Tikehau Capital.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-production de l'exposition « Être beau » avec Tikehau Capital, jointe en annexe.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

Handwritten signature of Anne Hidalgo in blue ink.

Anne HIDALGO